

Image not found or type unknown



contrat assurance voiture est prêt à être signé ,mais mon fils a trouvé mieux

Par **carinelle**, le **08/10/2022** à **12:35**

Bonjour,

mon fils avait demandé a sa banque A de préparer des contrats d'assurance suite a des devis , mais il a trouvé mieux chez B ...rien n'est signé chez Apeut t'il aller chez B ? peut t'il y avoir des conséquences derrière

Cordialement

Par **carinelle**, le **08/10/2022** à **12:51**

bonjour,

c'est une assurance voiture , pas de credit

je n'ai pas été assez précise

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2022** à **17:22**

Bonjour

Effectivement, influencé par l'actualité, on pourrait penser à un crédit emprunteur.

Votre fils a-t-il simplement demandé un devis ou un contrat a-t-il été édit, une première échéance payée ?

Chaber, membre spécialiste en assurance, vous répondra.

Par **carinelle**, le **08/10/2022** à **18:12**

il avait accepté le devis , le contrat pret a etre signé , mais rien de prelevé

Par **Pierrepaulejean**, le **08/10/2022** à **20:15**

B o n j o u r...

a t il indiqué "bon pour accord" sur le devis ?

Par **carinelle**, le **08/10/2022** à **21:02**

non , il a juste dit par mail qu'il acceptait les devis ...

Par **carinelle**, le **25/10/2022** à **13:01**

Bonjour,

je refais le point .

Mon fils avait prévu de prendre assurance auto chez banque A .Il a donner son accord par mail , mais contrat non signé , rien de prélevé a ce jour , mais entre temps il a trouvé mieux chez B , peut t'il y aller sans risques de conséquences avec A ,,

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2022** à **13:50**

Bonjour

Je fais un signalement à l'attention de Chaber, qui saura vous répondre peut-être.

Par **Chaber**, le **25/10/2022** à **14:11**

bonjour

[quote]

a t il indiqué "bon pour accord" sur le devis ?

non , il a juste dit par mail qu'il acceptait les devis

[/quote]

aucune valeur selon le code de assurances. seul est valable le contrat signé

Exception pôur l'assurance auto si une note de couverture , valable un mois, à effet immédiat et contrat non signé l'assureur exigeaa le paiement du mois écoulé.

Si le client a versé plus l'assureur lui devra remboursement

Par **carinelle**, le 14/11/2022 à 09:23

Bonjour,

grosse surprise , mon fils a été prelevé par la banque A , alors qu'il n'a rien signer , pour l'assurance voiture et sans avoir été averti ?? en a t'elle le droit ...

Par **Chaber**, le 14/11/2022 à 10:10

bonjour

[quote]

grosse surprise , mon fils a été prelevé par la banque A , alors qu'il n'a rien signer , pour l'assurance voiture et sans avoir été averti ?? en a t'elle le droit

[/quote]

relisez ce que j'ai écrit

Votre fils a accepté le devis de l'assureur qui a donné garantie par' note de couverture valable 1 mois le temps d'établir le contrat et le soumettre à signature

Passé ce délai l'assurance n'est plus valable mais l'assuré reste redevable de ce mois de cotisation